

XIX. Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que rien de ce qui est contenu dans cet acte, n'aura l'effet d'abroger ou d'atténuer le droit qu'ont les parties d'obtenir une saisie contre les biens et effets de leurs débiteurs, soit en vertu d'un jugement ou après jugement, selon que cela est maintenant permis et autorisé par la loi.

Rien n'empêchera les parties de saisir les biens et effets de leurs débiteurs.

XX. Et qu'il soit statué, qu'aucun warrant ne sera émané contre une personne pour une somme de moins de vingt louis courant susdit, ni dans aucune cause où, d'après les dispositions de la loi existante en cette province, ou dans l'une ou l'autre section d'icelle, une personne est à l'abri de toute arrestation: Pourvu toujours, que rien de ce qui est contenu dans cet acte n'aura l'effet, dans le Bas-Canada, d'assujétir d'autres personnes à l'arrestation que celles qui pouvaient être arrêtées par la loi en force dans le Bas-Canada, lors de la passation de cet acte; et les dispositions de cette loi ne seront pas interprétées de manière à affecter aucune autre personne.

Aucun warrant ne sera émané pour moins de £20 courant.

Proviso,

XXI. Et qu'il soit statué, que toute personne emprisonnée en vertu d'un ordre émané d'aucune cour ayant juridiction civile compétente, qui aura droit d'être élargie en vertu des dispositions de cet acte, pourra obtenir un writ d'*habeas corpus* à cet effet.

Toute personne qui aura droit d'être élargie en vertu de cet acte, pourra obtenir un writ d'*habeas corpus*.

XXII. Et qu'il soit statué, qu'il ne sera émané de *warrant* contre aucune personne en cette province pour une dette par elle contractée pendant qu'elle résidait dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, ou dans aucun des dits états; et toute personne qui pourra ci-après être arrêtée pour dette,—ou qui sera emprisonnée pour dette lors de la mise en vigueur de cet acte,—ou qui aura donné une reconnaissance ou un cautionnement spécial à raison d'icelle, sur pétition sous serment par elle présentée à tout juge susdit, exposant que la dite dette est ou a

Aucun warrant ne sera émané contre des personnes en cette province, pour dettes contractées dans les Etats-Unis.